



Projet de loi de finances 2025 : Table ronde au Sénat

La CGT Pénitentiaire était conviée le jeudi 07 novembre à une table ronde au Sénat, à la demande du sénateur Vogel et rapporteur pour avis du programme « Administration pénitentiaire », en prévision de l'examen du projet de loi et de finances pour 2025. L'UFAP et le SPS étaient présents.

En préambule, le sénateur nous a fait part de ses différentes visites d'établissements pénitentiaires. Il indique qu'il a déjà reçu le Directeur de l'administration pénitentiaire il y a deux jours et que le Garde des Sceaux sera auditionné le 19 novembre prochain sur le même sujet. Il nous demande donc de lui dresser un état des lieux général de l'administration pénitentiaire et d'apporter nos observations sur le projet de budget.

Les événements d'Incarville et le protocole d'accord qui s'en est suivi ont été évoqués et que cet accord soit respecté afin que ces missions soient effectuées dans des conditions les plus optimales possibles.

Sur le plan purement matériel, nous avons dénoncé le manque de moyens alloués malgré les quelques augmentations budgétaires de ces dernières années. En effet, le déploiement de brouilleurs de téléphones en détention et la lutte contre les drones prennent trop de temps. Les coupes budgétaires annoncées ne sont pas rassurantes pour combattre contre ces fléaux.

Puisque le sujet du jour est le budget et que le gouvernement nous contraint à faire des économies, il est incompréhensible que lorsque des contrats sont signés par l'Administration avec des constructeurs ou des partenaires privés, il n'y ait pas plus de contrôles et de pénalités en cas de manquements ou de malfaçons. Quid du CD de Fleury-Mérogis inopérant pour l'heure malgré un coût de 57 millions d'euros, et quid des partenariats public/privé où les plafonds de pénalités sont atteints en quelques mois.

Les protections extérieures doivent être généralisées, les problématiques concernant l'introduction d'objets interdits doivent être prioritaires d'où l'importance des fouilles intégrales ou encore l'installation de moyens de détection moderne.

Autres difficultés, la surpopulation carcérale qui a un effet dévastateur sur les conditions de travail des personnels et sur la prise en charge des personnes détenues, et le manque de personnels afin de combler les postes vacants en détention et exercer les nouvelles missions qui nous sont dorénavant dévolues.

Ce déficit d'agents englobe en réalité un très grand nombre de nos difficultés de terrain.

Le manque d'attractivité de nos métiers, en raison de nos trop faibles rémunérations au vu des missions à accomplir, des cycles de travail inhumains, des rappels et des heures supplémentaires qui explosent. Sur ces dernières, les plafonds à 36 heures supplémentaires mensuels sont largement dépassés mais également la limite des 108 heures trimestrielles.

D'ailleurs, le sénateur réagit sur ce point des heures supplémentaires. Il nous indique que le DAP lui a assuré que toutes les heures supplémentaires étaient payées en omettant bien sûr ce plafond à 108 heures trimestrielles et que des compteurs d'heures supplémentaires « annexes » courraient sans cesse.

La sécurité et la santé au travail ne peuvent donc être assurées (bien qu'il s'agisse d'une obligation de l'employeur), la fatigue, les agressions, les postes non couverts génèrent donc des pathologies, des burn-out, de l'absentéisme inévitable voire même des démissions.

Ces absences quotidiennes s'ajoutent aux 7 000 personnels (tous corps confondus) déjà manquant qui sont eux en détachement, ponctionnés sur les établissements pour créer de nouveaux services et non remplacés, départs en retraites également non remplacés... ainsi que des promotions de personnels non comblées en raison du manque d'attractivité et des grilles indiciaires non ré-évaluées principalement pour les personnels administratifs.

La CGT Pénitentiaire évoque la prise en charge des détenus ayant des comportements et troubles psychiatriques dont leur place n'est pas en établissement pénitentiaire. Il faut construire des structures adaptées pour ce type de profil afin que la prise en charge médicale soit des plus efficaces avec des personnels formés.

En dernier lieu, comment ne pas évoquer le narcotrafic qui sévit dans la société mais également dans nos murs. Les tensions se multiplient entre détenus entraînant des agressions graves. Les personnels ne sont pas en reste dès lors qu'ils saisissent des objets ou substances illicites liés au trafic et cela se traduit par des violences envers les agents. Violences physiques, violences verbales, menaces, contrats sur les personnels de surveillance, agressions à l'extérieur, agressions au domicile des agents avec des victimes collatérales dont les conjoints et les enfants.

L'Administration Pénitentiaire souffre. Il faut donc lui octroyer les moyens financiers qui se traduiront par des emplois, du matériel, de l'immobilier et des fonds nécessaires au bon fonctionnement de notre institution.

Montreuil le 08 novembre 2024